TESTIFIRE XTR2 LITHIUM ION BATTERY

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0101FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	TESTIFIRE XTR2 Batterie aux ions lithium
Nom Commercial	TESTIFIRE-BP-001, TESTIFIRE-BP-061 (Produit de batterie.), TESTIFIRE-XTR2-001, TESTIFIRE-XTR2-061 (inclus comme batterie pour l'appareil)
N° CAS	Article.
N° EINECS	Article.
No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Produit de batterie
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.(Voir Rubrique: 7)

1.3 Représentant exclusif d'un fabricant non communautaire

Identification de la société	Shift-Consult Hubert Scherzinger, 79108 Freiburg, Allemagne
Téléphone	+49 7665 91 21 74

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd), Edison House, 163 Dixons Hill Road Welham Green, Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
Téléphone	+44 (0) 1707 282760
Fax	+44 (0) 1707 282777
Email	SDS@detectortesters.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	+33 (0)1 45 42 59 59
Mon-Thur (08:30-17:00), Fri (08:30-15:00)	

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Les batteries sont des articles et sont donc exemptées des exigences de classification UN-GHS. Il n'y a aucune exigence d'étiquetage SGH pour les articles.

La batterie est une unité scellée et les ingrédients présents ne présentent donc aucun potentiel de danger, sauf dans une situation où la batterie a été violée ou démontée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de Danger	Non applicable.
Mention(s) d'Avertissement	Non applicable.
Mention(s) de Danger	Non applicable.
Conseil(s) de Prudence	Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun.

2.4 Autres informations

Il n'y a aucun danger lorsque les mesures de manipulation et de stockage sont respectées. En cas de dommages cellulaires, une éventuelle libération de substances dangereuses et un mélange gazeux spontanément inflammable peuvent être libérés. Le contenu de la batterie ne doit pas entrer en contact avec de l'eau. Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les réglementations relatives aux substances ne sont pas applicables, car les piles ou batteries sont des articles selon les définitions correspondantes. Les produits chimiques sont contenus dans une boîte métallique scellée, le risque d'exposition uniquement si la cellule/la batterie est malmenée mécaniquement ou électriquement. Les produits chimiques suivants sont répertoriés à titre informatif uniquement.

3.2 Mélanges

Classification CE No. 1272/2008

Composants Dangereux	Formule moléculaire	%W/W	N° CAS
Oxyde de métal de transition au lithium	Li_xMO_2	37.2%	182442-95-1
Carbone (graphite)	C	21.0%	7782-42-5
Aluminium	Al	3.27%	7429-90-5
Cuivre	Cu	7.69%	7440-50-8
Acier (boîte)	Fe	13.53%	7439-89-6
Électrolyte	$C_3H_4O_3$ $C_4H_8O_3$ $C_3H_6O_3$ F_6LiP	10.67%	96-49-1 623-53-0 616-38-6 21324-40-3
Autres		6.54%	renseignements exclusifs

Les informations d'étiquetage du SGH de l'ONU ne sont pas fournies dans cette section car les batteries sont des articles et sont donc exemptées des exigences d'étiquetage du SGH de l'ONU.

3.3 Autres informations

Non applicable.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation — Voie d'exposition peu probable.
Fuite d'électrolyte: Ne respirez pas l'électrolyte. Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Requérir le secours d'un médecin.

Contact avec la Peau — Voie d'exposition peu probable.
Fuite d'électrolyte: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Requérir le secours d'un médecin.

Contact avec les yeux — Voie d'exposition peu probable.
Fuite d'électrolyte: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir le secours d'un médecin.

Ingestion — Voie d'exposition peu probable.
Fuite d'électrolyte: Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas faire vomir. Requérir le secours d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés — Non attribué. Fuite d'électrolytes Peut causer des effets graves aux yeux et à la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires — Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés — Éteindre de préférence avec un produit chimique sec ou du sable.

Moyens d'extinction inappropriés — Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange — Les produits de décomposition dangereux comprennent : acide fluorhydrique (au contact de l'eau), fluorure d'hydrogène (HF), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers — Port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome. Si possible, retirez la ou les cellules de la zone de lutte contre l'incendie. Si chauffée au-dessus de 100°C, la ou les cellules peuvent exploser/se dégazer. La cellule n'est pas inflammable mais la matière organique interne brûlera si la cellule est incinérée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le contenu chimique de la batterie est scellé dans une boîte et ne peut donc normalement pas être libéré à moins d'être maltraité mécaniquement ou électriquement. Les informations suivantes concernent cette situation.

6.1	**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter de respirer les fumées. Laver immédiatement les zones touchées.
6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement**	Empêcher la pénétration dans les égouts.
6.3	**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**	Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.
6.4	**Référence à d'autres sections**	Consulter Aussi les Section: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Lorsqu'elles sont utilisées correctement, les batteries lithium-ion fournissent une source d'énergie sûre et fiable. Cependant, en cas de mauvaise utilisation ou d'abus, une fuite, une ventilation ou, dans des cas extrêmes, une explosion et/ou un incendie peuvent en résulter.

7.1	**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**	Éviter les dommages mécaniques à la cellule. Ne pas ouvrir ni démonter. Ne jetez pas les piles dans l'eau. Garder loin des enfants. Ne pas chauffer et ne pas exposer directement au soleil. Évitez d'insérer les piles à l'envers. Ne court-circuitez pas les batteries
7.2	**Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**	Tenir à l'écart des flammes nues, de la chaleur et des sources d'inflammation.
	Température de stockage	Ambiante.
	Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
	Matières incompatibles	Non attribué.
7.3	**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**	Produit de batterie.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	**Paramètres de contrôle**	Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composantes internes ne présentent pas de danger pour la santé ou l'environnement.
8.2	**Contrôles de l'exposition**	
8.2.1	**Contrôles techniques appropriés**	Aucun requis dans des conditions normales d'utilisation.
8.2.2	**Équipement personnel de protection**	
	Protection des yeux/du visage	Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Fuite d'électrolytes: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
	Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)	Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Fuite d'électrolytes: Wear synthetic rubber gloves.
	Protection respiratoire	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.. Fuite d'électrolytes: Porter un appareil respiratoire approprié.
	Dangers thermiques	Non applicable.
8.2.3	**Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Batterie solide
Couleur	Non applicable.
Odeur	Non applicable.
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Masse volumique	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité Cinématique	Non applicable.
Propriétés explosives	Non explosif lorsqu'il est utilisé comme prévu.
Propriétés comburantes	N'est pas un oxydant lorsqu'il est utilisé comme prévu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Les batteries utilisent une réaction chimique et, au fil du temps, leurs performances se détérioreront si elles sont stockées pendant une longue période sans être utilisées. Les batteries au lithium-ion sont contenues dans une boîte scellée et sont scellées pour éviter le rejet de produits chimiques dans des conditions normales d'utilisation.

10.1	**Réactivité**	Stable dans les conditions normales. Évitez les conditions de la section 7.
10.2	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
10.4	**Conditions à éviter**	Se référer à la rubrique 7
10.5	**Matières incompatibles**	Stable dans les conditions normales.
10.6	**Produit(s) de décomposition dangereux**	Aucuns produits de décomposition connus. when used as intended.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES]

Effets nocifs peu probables dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation. Les produits chimiques de la section 3 sont contenus dans une boîte scellée.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non applicable.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non attribué.

11.2 Autres informations Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	**Toxicité**	Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composantes internes ne présentent pas de danger pour la santé ou l'environnement.
12.2	**Persistance et dégradabilité**	Non applicable.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Non applicable.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Non applicable.
12.5	**Résultats des évaluations PBT et vPvB**	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	**Endocrine Disrupting Properties**	Non applicable.
12.7	**Autres effets néfastes**	Ne pas jeter le matériel déversé dans aucun système d'égouts publiques.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	Se renseigner auprès de spécialistes ou auprès des autorités locales. Conformément à la directive 2002/96/CE et à son équivalent britannique sur les WEEE, annexe II, les batteries doivent être retirées de tout WEEE collecté séparément. Les batteries doivent être traitées conformément à la directive sur les batteries 2006/66/EC et son équivalent britannique.
13.2	**Autres informations**	Les cellules ouvertes doivent être traitées comme des déchets dangereux. NE PAS INCINÉRER ni soumettre la cellule de la batterie à des températures supérieures à 100°C (212°F).

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	**Numéro ONU**	UN 3480 (lorsque fourni sous la référence TESTIFIRE-BP-001 ou TESTIFIRE-BP-061) UN 3481 (lorsqu'il est fourni avec TESTIFIRE-XTR2-001 ou TESTIFIRE-XTR2-061)
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	Batteries lithium-ion (UN3480) Batteries lithium-ion remplies d'équipement (UN3481)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	
	ADR	UN3480 et UN3481 ne sont PAS considérés comme dangereux en raison de leur conformité au SP188.
	IMDG	UN3480 et UN3481 ne sont PAS considérés comme dangereux en raison de leur conformité au SP188.
	IATA	UN 3480 (lorsqu'elles sont fournies sous la référence TESTIFIRE-BP-001 ou TESTIFIRE-BP-061) Batteries lithium-ion conformes à la section IB du PI965. UN 3481 (lorsqu'elles sont fournies sous le nom TESTIFIRE-XTR2-001 ou TESTFIRE-XTR2-061) Batteries lithium-ion conformes à la section II du PI966.
14.4	**Groupe d'emballage**	Non applicable.
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non applicable.
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**	Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
15.1.1	**Règlements de l'UE**	
	EU Battery Directive 2006/66/EC and Amendments	As a battery, this product is subject to Directive 2006/66/EC
	ADR/RID 2023	See Section 14.3
15.1.2	**Règlements nationaux**	Rien de connu.
	VOC-CH	0%
	VOC-EU	0%
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	Non applicable.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
VOC	Composés organiques volatils

H301: Toxique en cas d’ingestion.

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d’utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.